

REPUBLIQUE ALGERIENNE
DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

**MINISTÈRE DE LA DEFENSE
NATIONALE**

**DEPARTEMENT TRANSMISSIONS
ET MOYENS TECHNIQUES**

Mise en demeure 01

Conformément aux dispositions de l'article 149 du Décret Présidentiel N°15-247 du 16/09/2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public et conformément à l'article N°09 du marché N°E17/2021 du 10/06/2021, dont les délais de dépôt de la caution de bonne exécution et garante sont dépassés, j'ai l'honneur de vous informer que la SARL M&A-IT / Algérie, dont le siège social est sis au 35 Extension lot Communal & Jeunes Aveugles 16050 Draria / Alger, est mise en demeure pour la première fois, pour un délai n'excédant pas quinze (15) jours, à l'effet de procéder au dépôt de la caution de bonne exécution et de garantie.

Le décompte commencera à compter de la parution de la mise en demeure, dans l'un des quotidiens nationaux et dans le Bulletin Officiel des Marchés de l'Opérateur Public (BOMOP). Passé ce délai, des mesures coercitives seront appliquées à l'encontre de la société conformément à la réglementation en vigueur.